



Webinaire
Actualité juridique
STRRES

28/05/2026



Sommaire

- 1 ACTUALITE COMMANDE PUBLIQUE
- 2 CRISE AU MOYEN-ORIENT
- 3 DÉLAIS DE PAIEMENT PUBLICS
- 4 FACTURATION ÉLECTRONIQUE



1

Actualité Commande publique

Loi de simplification de la vie économique (J.O. 27/05/2026)

Mesures Commande publique

Le seuil des marchés de « gré à gré » de 100 000 euros passe à 140 000 euros :

- A compter du 1^{er} juillet 2026, pour les achats innovants (fournitures, travaux et services) ([art. 16](#))
- A compter du 1^{er} janvier 2027, pour les marchés de travaux ([art. 13](#)).

Les variantes sont autorisées par principe pour tous les acheteurs quelle que soit la procédure (MAPA ou procédure formalisée – [art. L2151-2 CCP](#))





2

Crise au Moyen-Orient

Crise au Moyen-Orient

Circulaire Lecornu pour les contrats de la commande publique
(J.O. 28 avril 2026)

Recommandations à destination des Préfets et des acheteurs publics sur la base de l'Avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 :

- **Obligation d'introduire dans les marchés des clauses de révision de prix, prévoyant des fréquences et des références ou formules qui soient suffisamment représentatives, sans terme fixe ni clause butoir**, afin de tenir compte des fluctuations économique > **Sollicitation des FRTP pour saisine du MOA en phase de consultation**. Les OPH, les organismes privés d'HLM et les SEM exerçant une activité de construction ou de gestion de logements sociaux sont soumis aux dispositions du CCP sur les variations de prix.
- **Possibilité de modifier le prix + clauses de variation des prix en cours d'exécution du marché si les surcoûts subis par le titulaire ont « dépassé les limites ayant pu raisonnablement être envisagées par les parties lors de la passation du contrat »**. Le titulaire devra « notamment fournir des éléments comptables et de décomposition de ses coûts afin de justifier, par des éléments objectifs, sa demande et le calcul du montant de la modification demandée ».

➔ **Décryptage + exemples de courriers : [site FNTF](#)**

Aides à la trésorerie

❑ Axe 1 : Publication anticipée par l’Insee des évolutions des prix des hydrocarbures

- Publication depuis le 15 avril 2026 par l’Insee - en même temps que les valeurs des Index TP (à - 45 jours) - **des évolutions provisoires mensuelles** de 4 indices de prix d'hydrocarbures ([Lien](#))

Indices publiées par l’Insee	GNR TP	Bitume	Gaz en gros	Gazole
Évolution mars / février 2026 (estimées)	38,1 %	29,3 %	16,4 %	21,9 %
Évolution mars / février 2026 (réelles)	38,1 %	13,8 %	16,4 %	21,9 %
Évolution avril / mars 2026 (estimées)	2,7 %	28,9 %	30,1 %	10,0 %

- Outil de discussions avec les MOA / MOE

❑ Axe 2 : Aide exceptionnelle sur le GNR

- Aide sur les consommations des **mois de mai à août 2026**
- Entreprises cibles : mai : 20 salariés au plus / juin à août : 50 salariés au plus
- Montant : **20 centimes d’euros par litre de GNR** avec un plafond de 4 000€

❑ Axe 3 : Prêt flash carburant BPI (de 5K€ à 50K€ au taux de 3,8%)



3

Délais de paiement commande publique

Délais de paiement commande publique

Outils FNTF



Livret FNTF sur les bonnes pratiques de paiement préparé sur la base du Guide de Bercy ([Lien](#))

- **Paiement des sommes admises (Art. R. 2192-34 CCP)**
- **Le dépôt tardif de la DPM sur Chorus n'est ni un motif de rejet ni un motif de report au mois suivant (Art. R. 2192-14 CCP)**
- **Encadrement des périodes de vérification**
- **Courriers de mise en demeure MOA + saisine du Préfet ([Lien](#))**



4

Facturation électronique

Facturation électronique

Calendrier

En émission

- **1^{er} septembre 2026** : GE et ETI
- **1^{er} septembre 2027** : PME (effectif < 250 salariés et CA annuel 50 M€ ou dont le total de bilan < 43 M€) et microentreprises (effectif < 10 salariés et CA ou total du bilan annuel < 2 M€).

En réception

- **1^{er} septembre 2026** : pour toutes les entreprises si leur fournisseur a l'obligation d'émettre des FE

L'Annuaire

Il permet de :

- Vérifier si une entreprise est concernée par la réforme
- Identifier si elle a choisi une plateforme de réception
- Connaître son adresse électronique de facturation

Facturation électronique

Liste des Plateformes agréées

La FNTF a préparé un fichier comparatif sur la base du benchmark des plateformes agréées, élaboré par The invoicing hub (Version avril 2026).

Actions de la FNTF dans le cadre des travaux de normalisation engagés depuis janvier 2025 (Site FNTF)

- Mise en place d'un GT miroir avec les représentants des entreprises de TP
- Définition des cas d'usage pour le secteur des TP (Cas d'usage 13 et 14 de la norme [AFNOR FE 6 XP Z12-014](#) : marchés privés de travaux, sous-traitance et cotraitance, Cas 11 : intervention d'un tiers valideur)
- Cas 37 SEP : des discussions sont en cours avec la DGFIP et l'AFNOR
➔ prochaine réunion fin mai
- Echanges avec l'AIFE ➔ Chorus PRO plateforme agréée pour les personnes publiques)



Fédération Nationale des Travaux Publics

3, rue de Berri • 75008 Paris

Tél. 01 44 13 31 44

Rendez-vous sur
fntp.fr

